

Lille, le 26 décembre 2012

Communiqué de presse

L' EXAMEN DES DOSSIERS DES SANS-PAPIERS A DEBUTE CE JOUR EN PREFECTURE



23 personnes étrangères en situation irrégulière, et figurant sur la liste transmise par le comité des sans papiers (CSP) 59 et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) se sont présentées ce jour à la préfecture du Nord pour demander l'examen de leur dossier et apporter les compléments nécessaires, au regard de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour.

Elles répondaient ainsi à l'invitation du préfet du Nord lors de la rencontre du 24 décembre dernier au cours de laquelle les modalités d'examen des dossiers des personnes susceptibles d'être régularisées dans le cadre de l'application de la circulaire du 28 novembre 2012 ont été abordées avec le CSP 59 en présence de la LDH et du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

Ont ainsi été examinées au cas par cas les situations suivantes :

- 4 personnes dont la situation peut donner lieu à régularisation ont bénéficié d'un récépissé de carte de séjour valable 4 mois, leur permettant d'être en séjour régulier sur le territoire national.
- 17 personnes dont la situation est susceptible d'entrer dans les critères de la circulaire du 28 novembre se sont présentées pour déposer ou compléter leur dossier, en grande majorité en vue d'une admission exceptionnelle par le travail. Une liste de pièces complémentaires leur a été remise pour préparer la constitution des dossiers.
- 1 personne dont le dossier est déjà connu des services de la préfecture s'est présentée pour faire valoir des éléments nouveaux qui permettent un nouvel examen dans le cadre de cette circulaire.
- 1 personne pour laquelle la préfecture ne disposait d'aucun dossier s'est présentée.

Toutes les personnes qui ont remis un dossier complet se sont vu délivrer une attestation de dépôt leur permettant de justifier que leur situation est en cours d'examen.

Par ailleurs, il est rappelé que 40 personnes figurant sur la liste du CSP 59 sont actuellement en situation régulière dans notre pays dans la mesure où elles ont déposé une demande d'asile.

Le préfet se félicite de l'amorce du processus d'examen individuel des dossiers et espère que sa poursuite dans les prochains jours permette de trouver une issue à la situation actuelle.

Il appelle à nouveau à la responsabilité de chacun et demande instamment aux personnes se déclarant en grève de la faim de cesser leur action qui met leur santé en danger.